

Docteur Nicole Smolski
Présidente

Docteur Bertrand Mas
Vice-Président

Docteur Yves Rébufat
Secrétaire Général

26 01 2012

**LES 35 HEURES DES MEDECINS HOSPITALIERS !!!
ENCORE DES CONTRE VERITES, QUI PERMETTENT DE CLIVER LES MEDECINS DES AUTRES
CATEGORIES DE L'HOPITAL**

Le SNPHAR-E a suivi très attentivement les annonces, contre annonces et contorsions de Mr Bertrand sur les CET des médecins hospitaliers : après avoir annoncé que grâce à lui tout était résolu, rétro pédalage (coup de semonce de Bercy ?) subitement c'est à nouveau résolu, mais sans l'enveloppe budgétaire...

De qui se moque-t-on ?

Il est nécessaire de rétablir la vérité :

1. **les médecins hospitaliers ne sont pas aux 35 heures !** Même si sur le plan réglementaire ils ne devraient faire que 39 heures avec un maximum de 48 heures, dans la vraie vie, ils dépassent largement les 55 ou 60 heures de travail hebdomadaires.
2. les CET ont gonflé dangereusement car il n'y a **pas eu les embauches nécessaires**, et que les carrières de médecin hospitalier **ne sont plus attractives** notamment pour les jeunes médecins.
3. **aucune solution n'a été proposée depuis 2008**, malgré l'engagement contenu dans le protocole d'accord, et nos propositions plusieurs fois renouvelées. **3 ans de perdus**. Et tout deviendrait simple et lumineux 100 jours avant les présidentielles ?
4. **les CET sont des heures supplémentaires** que nous effectuons pour que l'offre de soins ne baisse pas. Si rémunération il devait y avoir, elle devrait bénéficier du « travailler plus pour gagner plus » et de la Loi TEPA or les praticiens hospitaliers en sont statutairement exclus !
5. **les hôpitaux, étranglés financièrement par la politique actuelle**, ne peuvent même pas payer les infirmières nécessaires pour une prise en charge satisfaisante des patients : on va leur demander de donner une enveloppe financière conséquente juste pour les médecins ? Une manœuvre de plus pour **stigmatiser les médecins hospitaliers et les présenter comme des nantis alors que nous sommes dans la même galère que les autres personnels hospitaliers**.
6. qui va croire que nous allons nous laisser acheter dans ce contexte électoral et oublier la **dégradation régulière et organisée depuis quelques années des hôpitaux publics ?**
7. alors que **nos retraites ont baissé de 30%**, que la date de départ en retraite a été **repoussée à 67 ans**, sans prise en compte de la pénibilité du travail de nuit, **les CET sont un des seuls moyens d'amoindrir ces réformes**, par un abondement décent à la retraite, ou par la possibilité de partir plus tôt et de préserver notre santé.

Nous étions habitués aux **mensonges et manipulations** mais nous nous étonnons que la presse se soit autant fait l'écho de ces manipulations sans discernement, car rien d'autre qu'un vague projet n'a été signé lundi soir !!!

Pour véhiculer ces mensonges, Mr Bertrand a vraiment besoin de choisir ses interlocuteurs syndicaux, ce qui explique qu' Avenir Hospitalier malgré ses 25% de voix soit exclu de toute concertation !